

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DDTE	Date	27 mars 2023
Numéro	23.352	Heure	11h15

Auteur : Groupe UDC

Titre : Changement d'affectation de parcelles agricoles : transparence ?

Contenu :

Dans quelle mesure le service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) et l'État sont-ils habilités à changer l'affectation d'une parcelle agricole, par exemple de pâturage à pâturage boisé, et sur quels critères précisément ? Le propriétaire est-il préalablement consulté, et sinon, pourquoi ? Le cas échéant, la communication auprès du propriétaire est-elle effectuée de manière claire et transparente de la part du SFFN ? Quelles sont les possibilités de recours du propriétaire en cas de contestation d'un changement d'affectation et dans quels délais ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Niels Rosselet-Christ

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Roxann Durini	Arnaud Durini	Quentin Geiser
Daniel Berger	Christiane Barbey	Grégoire Cario
Evan Finger	Damien Schär	